

GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

Député bruxellois

Question orale de Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Député, adressée à M. Alain MARON, Ministre en charge des bureaux d'accueil pour primo-arrivants

Objet : le transfert de la gestion des BAPA de la COCOF vers la COCOM

Monsieur le Ministre,

C'est un fait : Bruxelles a pris du retard, beaucoup de retard, dans la mise en place d'un parcours d'accueil obligatoire pour les primo-arrivants.

Vous avez, Monsieur le Ministre, déjà exprimé à plusieurs reprises votre souhait de voir se créer un parcours d'accueil « unique » bruxellois qui serait alors géré par la COCOM. Cependant, les efforts, depuis votre prise en charge de cette matière, ont dans un premier temps tout naturellement été dirigés vers l'entrée en vigueur du caractère obligatoire du parcours. Les réflexions quant à un basculement de la gestion des BAPA vers la COCOM ne venant qu'*a posteriori*.

L'obligation de suivre le parcours est donc effective depuis l'été dernier, après 20 ans d'attente. La volonté de « cocomiser », pour utiliser un néologisme en vogue depuis la dernière DPG, les BAPA a donc été remise sur la table dans la foulée. Nous avons donc appris que ceux-ci devraient être gérés par la COCOM au mieux début janvier 2024, soit dans un futur très proche.

Dès lors, Monsieur le Ministre, j'aurais aimé savoir où en sont les discussions entre la COCOF et la COCOM concernant ce transfert de compétences ?

Un tel « regroupement » des BAPA sous l'égide de la COCOM implique *de facto* un assentiment et une participation des néerlandophones dans le processus. Des réunions avec ces derniers se sont-elles déjà tenues et si oui qu'en est-il ressorti ?

Sont-ils également convaincus de la pertinence d'une démarche commune concernant le parcours d'accueil ou, au contraire, ont-ils émis des réserves ?

Les néerlandophones ont-ils fait part de points qu'ils aimeraient voir modifiés et/ou améliorés concernant les BAPA dans l'optique d'une gestion par la COCOM ?

A ce stade des discussions, sait-on déjà comment devraient s'organiser les cours dispensés par les BAPA : parle-t-on d'un parcours *de facto* bilingue ou d'un choix laissé aux participants entre le français et le néerlandais ?

Le recrutement de personnel supplémentaire, notamment pour dispenser des cours de néerlandais, est-il à l'étude dans le cadre de cette « cocomisation » des BAPA et à quelle hauteur ?

Tout l'enjeu d'avoir un parcours bruxellois unique est d'éviter la dislocation des moyens et des approches et d'adopter une démarche collective cohérente. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors d'une précédente interpellation sur le sujet, le maintien d'une « excroissance communautaire » viendrait apporter son lot de difficultés et de risques de « droits différenciés » entre citoyens. Pouvez-vous, je vous prie Monsieur le Ministre, quelque peu nous rassurer vis-à-vis de cette problématique et nous affirmer que nous ne risquons pas de nous diriger vers un tel scénario de distorsion des droits ?

Enfin, je souhaitais vous demander si janvier 2024 est toujours, à l'heure actuelle, retenu comme date butoir pour la « cocomisation » des BAPA ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Député